

En bleu : Données du CEAEn rose : Données du titulaire

PCS n° :

Marché / Accord N° :

Indice	Date de l'indice	Objet
0	09/01/2023	Edition initiale
1	10/02/2023	Mise à jour format
2	14/02/2023	Prise en compte remarques
3	23/02/2023	Prise en compte remarques
4	31/03/2023	Prise en compte remarques
5	29/06/2026	Prise en compte remarques OSSI

Plans contractuels de sécurité liés au présent plan contractuel de sécurité :

Cotraitance :

Société :

Réf :

Date :

*Entrez une date***Sous-traitance :**

Société :

Réf :

Date :

Entrez une date

Table des matières

1. SENSIBILITE ET LIEUX D'EXECUTION DE LA PRESTATION	3
2. IDENTIFICATION ET HABILITATION DES ENTREPRISES	5
2.1. En cas de GME	5
3. CAHIER DES PRESCRIPTIONS DE PROTECTION DU SECRET (CPPS)	6
3.1. Objet et présentation des travaux protégés	6
3.2. Synthèse de la prestation protégée	6
3.3. Système d'information (informatique)	7
3.4. Transport, stockage d'informations, de documents ou d'objets	7
3.5. Accès au système d'information du CEA	8
3.6. Publication, communication, exposition, publicité	8
3.7. Achèvement des travaux	8
3.8. Sous-traitance : obligations du titulaire	8
3.9. Contrôles et inspections	8
4. FICHE DE RENSEIGNEMENT DU TITULAIRE ou du MANDATAIRE (si GME)	9
4.1. Système d'information du CEA	9
4.2. Système d'information du titulaire	10
5. LISTE DES DOCUMENTS ET OBJETS DR, S OU TS DETENUS PAR LE CEA ET MIS A LA DISPOSITION DU TITULAIRE SUR SITE	11
5.1. Liste de documents et objets Secret ou Très Secret ou DR Transmis au titulaire par le CEA	11
5.2. Aptitude Physique des locaux du Titulaire	12
6. LISTE DES DOCUMENTS ET OBJETS DR, S OU TS LIVRES PAR LE TITULAIRE AU CEA	12
7. FICHE DE RENSEIGNEMENT DU SOUS-TRAITANT	13
7.1. Système d'information du CEA	13
7.2. Système d'information du sous-traitant	13
8. ENGAGEMENT	14
8.1. Engagement du titulaire	14
9. FICHE DE CLOTURE DU PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE (FICPCS)	16

1. SENSIBILITE ET LIEUX D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Niveau de classification du marché : ☒ Sensible ☒ avec EA ☐ sans EA ☐ Secret ☐ Très secret	Marché avec accès (aux ISC) : ☐ Oui ☒ Non	Marché avec détention (d'ISC) : ☐ Oui ☒ Non	Niveau de détention (d'ISC) : ☐ Secret ☐ Très secret Niveau de détention (marchés sensibles) : ☐ DR ☒ Confidentiel portée	☐ Spécial France Dans la mesure où le marché porte la mention complémentaire « Spécial France » au sens de l'IGI 1300, le Titulaire s'engage à s'y conformer. Le Titulaire doit être une société de nationalité française et le Titulaire s'engage, en particulier, pour toute la durée du marché et à n'affecter aux prestations concernées que du personnel de nationalité française dans les conditions définies ci-après. Intervention CEA DAM « CAD » ☐ OUI ☒ NON MDS ☐ OUI ☒ NON
Nom de l'entreprise titulaire : Numéro RCS : Nom du dirigeant : Nom et courriel de l'officier de sécurité : Groupement Momentané d'Entreprises (GME) ☐ Oui ☐ Non Nom du Mandataire : Non du/des Cotraitant(s) :				Emetteur : DG/CEACAD/DSTG/STIC/GISA Chef d'Unité : Emmanuel PIAULT Référence du marché/accord : Indice de l'annexe: 04
Objet de la prestation : Assistance K2 - La prestation a pour but d'assurer 2 principaux objectifs : • Concevoir, réaliser et / ou publier des Workflow et des formulaires au travers de l'outil K2 • Maintenir les workflows et les formulaires				
Durée prévisionnelle du marché (ferme et optionnelle) : 2 ans fermes + 1 an optionnel renouvelable (4 ans max) Date de début de marché : (à renseigner à la signature du marché)				
Sous-traitants : ☒ Oui (avec l'accord préalable du CEA) ☐ Non Si sous-traitance en cours de marché et dans le périmètre de la prestation classifiée : mettre le PCS à jour. (Préciser le périmètre) : Accès au système d'information du CEA : ☒ Oui ☐ Non				



PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE

☒ Version projet Diffusion : ☐ restreinte ☒ Diffusion
Limitée

Sensibilité maximum des documents ou objets consultables sur le site du CEA : [DR](#)

Sensibilité maximum des documents ou objets transmis par le CEA : [DL](#)

Sensibilité maximum des documents ou objets livrés par le Titulaire au CEA : [C+P](#)

Prestations sur site CEA : ☐ Non ☒ Oui (partiellement) ☐ Oui (totalement)

→ Les réunions de suivi seront effectuées sur site, certaines réunions de travail pourraient le nécessiter

→ Les aspects de réalisation pure n'exigent pas de présence sur site

Conditions particulières d'exécution : Travail à distance avec un Poste CEA et accès MOBI. Respect de la PSSI et des conditions liées au travail à distance.

Le confidentiel personnel est dû à l'utilisation de données nominatives des agents CEA lors des process et de l'accès à la base RH, en fonction des applications, comme source autoritaire.

Le confidentiel + portée sera évalué au cas par cas et géré en tant que tel.

Prestations	Réalisée par	Lieu de la prestation	Niveau de protection ou classification	Niveau de protection des locaux requis S / TS	Commentaires
Réaliser de nouveaux workflows ou formulaires		Sur site ou chez le titulaire	DL ou Confidentiel Portée	Choisissez	DR par agrégation de Confidentiel + Portée
Assistance à l'exploitation		Sur site ou chez le titulaire	DL	Choisissez	
Mises à jour graphiques		Sur site ou chez le titulaire	DL	Choisissez	
			Choisissez	Choisissez	

2. IDENTIFICATION ET HABILITATION DES ENTREPRISES

Indiquer dans l'ordre : le Titulaire puis les sous-traitants désignés et le cas échéant en cas de GME le(s) cotraitant(s) et les sous-traitants désignés.

Le Titulaire indique les références de l'habilitation déjà obtenue ou de la demande en cours.

SOCIETE	Niveau d'habilitation	Aptitude physique des locaux obtenue (référence)	Date de péremption de la référence concernant la décision d'habilitation
	Choisissez		Entrez une date
	Choisissez		Entrez une date
	Choisissez		Entrez une date
	Choisissez		Entrez une date
	Choisissez		Entrez une date

2.1. En cas de GME

☐ Si non concerné, cochez cette case

SOCIETE	Niveau d'habilitation	Aptitude physique des locaux obtenue (référence)	Date de péremption de la référence concernant la décision d'habilitation
MANDATAIRE	Choisissez		Entrez une date
COTRAITANT 1	Choisissez		Entrez une date
COTRAITANT 2	Choisissez		Entrez une date
SOUS-TRAITANT 1	Choisissez		Entrez une date
SOUS-TRAITANT 2	Choisissez		Entrez une date

A reproduire autant que de besoin, pour les cotraitants et/ou les sous-traitants devant détenir des ISC.

3. CAHIER DES PRESCRIPTIONS DE PROTECTION DU SECRET (CPPS)

3.1. Objet et présentation des travaux protégés

Le plan contractuel de Sécurité (PCS) a pour but de préciser au Titulaire du marché les mesures qu'il lui appartient de mettre en œuvre pour assurer la protection des informations ou supports classifiés qu'il aura à connaître et / ou à détenir au titre du marché du CEA.

Les niveaux de classification prescrits ci-après s'appliquent aux éléments à élaborer (documents) ou à développer (matériels, logiciels...).

Le fait qu'une information ne porte pas de mention de classification ne signifie pas que sa diffusion publique soit automatiquement autorisée. Les niveaux de classification retenus ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord du CEA (autorité contractante).

Protection des locaux

Lorsque que le marché est classifié sans détention, le Titulaire ne détient pas dans ses locaux d'information classifiée.

En revanche, lorsque que le marché est classifié avec détention, le Titulaire est tenu de mettre en œuvre dans ses locaux des mesures de protection physique spécifiques. Le CEA vérifie la protection physique des locaux avant toute exécution de la prestation nécessitant la détention des Informations ou supports classifiés et l'avis d'« aptitude physique des locaux à détenir des Informations ou supports classifiés » délivrée par le service enquêteur.

3.2. Synthèse de la prestation protégée

La prestation est effectuée intégralement sur le SI CEA en présentiel ou travail à distance avec un Poste CEA et accès MOBI.

En cas de travail à distance, les locaux et équipements doivent permettre de garantir la confidentialité des données traitées (filtre de confidentialité, local dédié en entreprise avec limitation des accès, pièce permettant d'assurer la confidentialité des échanges au domicile, ...).

Les postes CEA utilisés pour le télétravail devront être stockés en agence ou sur le site du CEA lorsqu'ils ne sont pas utilisés, et pouvoir être rapatriés rapidement sur le centre si besoin pour le traitement d'incidents de sécurité.

Elle a pour but d'assurer 2 principaux objectifs :

- Concevoir, réaliser et/ou publier des Workflow et des formulaires au travers de l'outil K2
- Maintenir les workflows et les formulaires

Le titulaire n'aura accès qu'à la plateforme de développement. L'administration de la plateforme est gérée par DSI et est donc hors périmètre de la prestation.

Si le titulaire sous traite tout ou partie de la prestation, elle devra être effectuée dans les locaux du titulaire (accès VPN) ou sur site. Aucune information ne doit sortir du SI du CEA, sauf accord explicite du CEA.

Les données unitaires sont DL ou CP (Données personnelles professionnelles par exemple), c'est l'accès et l'agrégation (somme des informations) qui nous pousse à protéger la prestation.

Il n'y a pas de données DR, ou supérieures.

Le titulaire, ses intervenants et / ou sous-traitants devront être en possession d'un badge CEA Nominatif et avoir fait l'objet d'une enquête administrative favorable pour exécuter la prestation.

3.3. Système d'information (informatique)

Les systèmes d'information utilisés pour élaborer, traiter, stocker, acheminer, présenter ou détruire des informations classifiées, ou sensibles devront répondre aux exigences de la réglementation et en particulier à :

- L'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale ;
- L'instruction interministérielle n°901/SGDSN/ANSSI relative à la protection des systèmes d'information sensibles

A ce titre, le Titulaire s'engage à n'utiliser que les seuls systèmes d'information homologués et ayant donc fait l'objet d'un avis d'aptitude informatique, au niveau requis, réserves éventuelles levées.

L'homologation de sécurité atteste formellement que le système est protégé conformément aux objectifs de sécurité fixés et que les risques de sécurité résiduels sont acceptés et maîtrisés.

La décision d'homologation est obligatoire et est un préalable à la mise en service opérationnelle du système d'information. Elle est prononcée par une autorité dite d'homologation, désignée par l'autorité assurant la responsabilité SSI de l'organisme. L'homologation décrit le périmètre du système déclaré apte au traitement d'informations.

3.4. Transport, stockage d'informations, de documents ou d'objets

Le Titulaire du marché, ses personnels et éventuels sous-traitants prendront toutes les dispositions nécessaires pour la protection des informations, documents et objets pendant le transport ainsi que contre le vol et la malveillance. Les dispositions relatives à l'expédition, la réception et le transport devront répondre aux exigences de la réglementation et en particulier de l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale.

Il est strictement interdit de transmettre via Internet des documents de niveau Secret ou Très Secret, quelle qu'en soit la forme (y compris dans un conteneur chiffré).

Dans le cas particulier de documents de niveau Diffusion Restreinte, il est possible de les transmettre par Internet sous réserve qu'ils soient protégés dans un conteneur chiffré. Tout document de niveau DR doit être transmis dans des conteneurs chiffrés avec un logiciel agréé par le CEA.

3.5. Accès au système d'information du CEA

Le Titulaire s'engage à respecter Les règles sur la protection des systèmes d'information.

En particulier :

- L'accès du personnel du Titulaire au système d'information du CEA est soumis à l'accord préalable du CEA.
- Les exportations des données sur support amovible ou impression sur papier sont interdites sans autorisation du CEA.

Le CEA s'autorise le droit de consulter les données générées par le Titulaire sur son système d'information.

La sensibilité des données générées par le Titulaire doit être en cohérence avec le réseau utilisé.

3.6. Publication, communication, exposition, publicité

Toute publication, communication, exposition par le Titulaire du marché, d'informations ou de matériels classifiés ou non classifiés du CEA sera soumise à l'accord préalable du CEA. Aucune publicité ne sera faite sans l'accord préalable écrit du CEA.

3.7. Achèvement des travaux

Sauf avis contraire précisé dans le présent plan contractuel de sécurité (fiche de clôture du plan contractuel de sécurité), le Titulaire s'engage à détruire tous les documents liés à la prestation.

3.8. Sous-traitance : obligations du titulaire

Si le CEA a autorisé le Titulaire d'un Marché classifié à recourir à la sous-traitance pour l'exécution de prestations classifiées, le plan contractuel de sécurité doit être rédigé ou mis à jour en conséquence et préciser :

- Le nom du ou des sous-traitants,
- Le niveau d'Habilitation requis.

Par la suite, le Titulaire doit préparer un plan contractuel de sécurité avec chacun des sous- traitants concernés. Il y a donc autant de plans contractuels de sécurité que de sous-traitants déclarés dans le plan contractuel de sécurité entre le Titulaire et le CEA.

Ces plans contractuels de sécurité (des sous-traitants) doivent être établis en conformité avec le plan contractuel de sécurité du marché entre le Titulaire et le CEA, en les limitant au strict besoin des prestations sous-traitées. Ils comportent ainsi les mêmes rubriques que le plan contractuel de sécurité, mais limitées aux besoins des prestations sous-traitées. Ils sont visés par le CEA. La mise en place et le suivi des plans contractuels de sécurité des contrats de sous-traitance sont effectués par le Titulaire du marché avec le CEA sous le contrôle du CEA. Ainsi les prestations classifiées objet de la sous-traitance ne peuvent être engagées avant l'acceptation et la signature des plans contractuels de sécurité du sous-traitant par l'Officier de sécurité du CEA.

3.9. Contrôles et inspections

Le CEA se réserve la possibilité de contrôler les mesures de protection mises en place par le Titulaire

pour l'exécution du présent marché telles qu'elles sont décrites au chapitre « sensibilité et lieux d'exécution de la prestation ». A ce titre, il est autorisé, à tout moment et avec un préavis permettant d'établir les autorisations nécessaires, sans toutefois pouvoir excéder quinze (15) jours calendaires, à contrôler la bonne application de ces mesures par des visites et audits dans tout lieu d'exécution des prestations classifiées dudit marché.

4. FICHE DE RENSEIGNEMENT DU TITULAIRE ou du MANDATAIRE (si GME)

Société (Nom et Siret) :

Adresse :

En cas de GME, faire une fiche par co-traitant

4.1. Système d'information du CEA

Le Titulaire ☒ aura / ☐ n'aura pas accès au système d'information du CEA

Système d'information du CEA	Réseaux utilisés pour la prestation par le Titulaire		Justification du besoin
	Non sensible	☒ Oui / ☐ Non	Accès à l'environnement de développement, outil et bases de données Accès à des données d'entrée non sensibles pour les workflows et formulaires
	Confidentiel + Portée	☒ Oui / ☐ Non	Accès à certaines données des unités selon le besoin, Accès à des données d'entrée sensibles pour les workflows et formulaires (accès restreints, données personnelles, données d'exploitation)
	DR	☐ Oui / ☒ Non	
	Secret	☐ Oui / ☒ Non	
	Très Secret	☐ Oui / ☒ Non	

4.2. Système d'information du titulaire☐ Si non concerné, cochez cette case

Système d'information du Titulaire	Sensibilité des systèmes utilisés pour la prestation		Remarque
	Non sensible	☒ Oui / ☐ Non	Echanges liés au pilotage de la prestation
	DR	☐ Oui / ☒ Non	
	Secret	☐ Oui / ☒ Non	
	Très Secret	☐ Oui / ☒ Non	

Les systèmes d'information ayant déjà fait l'objet d'une décision d'homologation par l'autorité qualifiée du Titulaire au niveau requis pourront être utilisés pour le présent marché, sans que leur périmètre de sécurité soit modifié, ils sont identifiés ci-après. Une procédure préalable d'aptitude informatique et d'homologation est obligatoire pour tous les autres systèmes d'information utilisés :

☒ Si non concerné, cochez cette case

Nom, adresse de ou des établissements concernés (SIRET) et référence du système du Titulaire, ou de l'ensemble de systèmes - niveau de sensibilité	Date et référence du dossier de sécurité informatique	Date et référence de l'homologation informatique
	Entrez une date	Entrez une date

5. LISTE DES DOCUMENTS ET OBJETS DR, S OU TS DETENUS PAR LE CEA ET MIS A LA DISPOSITION DU TITULAIRE SUR SITE

☒ Si non concerné, cochez cette case

Documents ou objets	DR	S	TS	Commentaires et/ou références
Sans objet	☐	☐	☐	
	☐	☐	☐	
	☐	☐	☐	
	☐	☐	☐	

5.1. Liste de documents et objets Secret ou Très Secret ou DR Transmis au titulaire par le CEA Pour le niveau Secret et Très Secret = **Marché avec détention d'Informations et Supports Classifiés**

☒ Si non concerné, cochez cette case

Documents ou objets	DR	S	TS	Commentaires et/ou références
Sans objet	☐	☐	☐	
	☐	☐	☐	
	☐	☐	☐	
	☐	☐	☐	

Nota : Cahier des Charges, plans, procédures DR seront à gérer comme défini dans l'IGI 1300

5.2. Aptitude Physique des locaux du Titulaire

Dans le cadre d'un marché classifié avec détention d'information une aptitude physique des locaux dans lesquels des informations ou supports classifiés sont détenus doit être délivrée par les services enquêteurs.

☒ Si non concerné, cochez cette case

ADRESSE ET LOCAUX (Identification précise)	
DECISION APTITUDE REFERENCE ET DATE	Entrez une date
DOSSIER DE DEMANDE D'APTITUDE (en cours) REFERENCE ET DATE	Entrez une date
NIVEAU D'HABILITATION demandée ou obtenue	Choisissez

**6. LISTE DES DOCUMENTS ET OBJETS DR, S OU TS
LIVRES PAR LE TITULAIRE AU CEA**

☒ Si non concerné, cochez cette case

Documents ou objets	CP	DR	S	TS	Commentaires et/ou références
Réalisation de nouveaux workflows ou formulaires	☒	☐	☐	☐	Produit sur le Système d'information du CEA.
	☐	☐	☐	☐	

7. FICHE DE RENSEIGNEMENT DU SOUS-TRAITANT

Société (Nom et SIRET) :

Adresse :

Si sous-traitants multiples sur la prestation classifiée, faire une fiche par sous-traitant.

7.1. Système d'information du CEALe sous-traitant du Titulaire ☐ aura / ☒ n'aura pas accès au [système d'information du CEA](#)

Système d'information du CEA	Réseaux utilisés pour la prestation		Justification du besoin
	Non Sensible	☐ Oui / ☐ Non	
	DR	☐ Oui / ☐ Non	
	Secret	☐ Oui / ☐ Non	
	Très Secret	☐ Oui / ☐ Non	

7.2. Système d'information du sous-traitant☒ Si non concerné, cochez cette case.

Système d'information du Titulaire	Sensibilité des systèmes utilisés pour la prestation		Remarque
	Non sensible	☐ Oui / ☐ Non	
	DR	☐ Oui / ☐ Non	
	SECRET	☐ Oui / ☐ Non	
	TRES SECRET	☐ Oui / ☐ Non	

Les systèmes d'information ayant déjà fait l'objet d'une décision d'homologation par l'autorité qualifiée du Titulaire au niveau requis pourront être utilisés pour le présent marché, sans que leur périmètre de sécurité soit modifié, ils sont identifiés ci-après. Une procédure préalable d'aptitude informatique et d'homologation est obligatoire pour tous les autres systèmes d'information utilisés :

☒ Si non concerné, cochez cette case

Nom, adresse de ou des établissements concernés (SIRET) et référence du système du Titulaire, ou de l'ensemble de systèmes - niveau de sensibilité	Date et référence du dossier de sécurité informatique	Date et référence de l'homologation informatique
	Entrez une date	Entrez une date

8. ENGAGEMENT

Le Titulaire du marché s'engage à mettre en œuvre les dispositions particulières de sécurité définies dans le présent plan contractuel de sécurité ainsi que les mesures de protection associées.

8.1. Engagement du titulaire

Le Titulaire s'engage :

- A mettre en œuvre, dans ses établissements participants aux travaux protégés, les mesures de protection prescrites par le présent plan contractuel de sécurité ainsi que par l'instruction générale interministérielle n°1300 sur la protection du secret de la défense nationale, l'instruction interministérielle n°901/SGDSN/ANSSI relative à la protection des systèmes d'information sensibles fixant les dispositions applicables aux Titulaires de marchés passés par le CEA en matière de protection de l'information Diffusion Restreinte (DR) déclinaison en règles de sécurité informatique.
- A ce que les personnes qui ont besoin d'avoir accès à des informations classifiées dans le cadre de l'exécution du marché soient habilitées au niveau approprié.
- A ce que tous les salariés (Titulaire et sous-traitants) qui ont accès à des informations ou supports classifiés soient préalablement informés de leur responsabilité en matière de protection desdites informations en vertu des lois et règlements appropriés.
- A signaler au CEA toute infraction effective ou supposée aux lois et règlements afférents à la protection des informations classifiées relevant du plan contractuel de sécurité.
- A appliquer l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle sur la protection du secret de la défense nationale ;
- A appliquer l'instruction interministérielle n°901/SGDSN/ANSSI relative à la protection des systèmes d'information sensibles ;

Une révision des mesures ou des niveaux de sensibilité définis dans le présent plan contractuel de



PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE

☒ Version projet Diffusion : ☐ restreinte ☒ Diffusion

Limitée

sécurité pourra être effectuée sur ordre du CEA à son initiative ou sur proposition du Titulaire et après accord du CEA (autorité contractante).

CEA	Titulaire
Représentant de l'unité CEA CAD et Correspondant sécurité (Date et signature) Entrez une date	
Officier de Sécurité des Systèmes d'Informations M. CAROFF Eric (Date et signature) Entrez une date	
Officier de sécurité CEA CAD M. RISSO Jerome (Date et signature) Entrez une date	Officier de sécurité du Titulaire (Date et signature) Entrez une date
Représentant du CEA M. le Directeur du Centre CEA CAD M. BOURMAUD Christophe (Date et signature) Entrez une date	Le Titulaire du marché (date et signature) Entrez une date
Cotraitant(s) (Si besoin insérer des lignes) (date et signature) Entrez une date	



PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE

☒ Version projet Diffusion : ☐ restreinte ☒ Diffusion

Limitée

Nota : Le présent plan contractuel de sécurité doit être signé par le Titulaire et envoyé au CEA avant tout début de prestation.

A sa signature, elle remplace la version précédente du plan contractuel de sécurité.

Dans le cas d'un GME, chaque membre du groupement devra signer son propre plan contractuel de sécurité.

9. FICHE DE CLOTURE DU PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE (FICPCS)

Cette fiche doit être pré-remplie lors de la rédaction du plan contractuel de sécurité, puis doit être renseignée par le Titulaire et signée puis transmise au CEA dans le délai d'un mois à compter de la fin d'exécution des prestations classifiées sous peine d'application des pénalités prévues au marché. Les parties 1 à 3 sont dument complétées par le CEA lors de l'établissement du plan contractuel de sécurité.

En bleu : Données du CEA		En rose : Données du titulaire		
Partie 1				
AVEC DETENTION D'INFORMATIONS OU SUPPORTS CLASSIFIES		☐ DR	☐ S	☐ TS
AVEC ACCES AUX INFORMATIONS OU SUPPORTS CLASSIFIES		☐ DR	☐ S	☐ TS
MARCHE SENSIBLE		☒ DR		
Spécial France		☐		
Objet du Marché : Assistance K2 - La prestation a pour but d'assurer 2 principaux objectifs : • Concevoir, réaliser et / ou publier des Workflow et des formulaires au travers de l'outil K2 • Maintenir les workflows et les formulaires				
N° de Marché :		Dates des prestations classifiées • Début prévu : • Fin prévue :		

Partie 2
ORGANISMES
AUTORITE CONTRACTANTE (émetteur)



PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE

Limitée

☒ Version projet

Diffusion : ☐ restreinte ☒ Diffusion

<u>Unité CEA concernée :</u> DG/CEACAD/DSTG/STIC/GISA	<u>Représentant du CEA (autorité contractante) :</u> Emmanuel PIAULT
<u>Officier de Sécurité concerné :</u> Jérôme RISSO (CEA/Nom de l'Officier de Sécurité du Centre)	<u>Adresse du CEA (autorité contractante) :</u> Saint Paul lez Durance

TITULAIRE (mandataire en cas de GME)

Titulaire du Marché : Nom

Représentant du Titulaire :

RCS :

Adresse du Titulaire :

COTRAITANT 1 (en cas de GME)

Cotraitant : Nom

Représentant du cotraitant :

RCS :

Adresse du cotraitant :

PARTIE 3 : le choix du CEA sera confirmé au moment de l'émission de la FICPCS (à l'achèvement des prestations classifiées)

Les informations, supports, documents, matériels seront :

- ☐ Conservés par le Titulaire
- ☒ Détruits par le Titulaire
- ☐ Retournés au CEA
- ☒ Conservés par le CEA (livrables réalisés sur site CEA)

INVENTAIRE des informations, supports, documents et matériels classifiés détenus par le Titulaire



PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE

☒ Version projet

Diffusion : ☐ restreinte ☒ Diffusion

Limitée

Liste à produire ou à joindre en PJ au présent document

DEMANDE de conserver des informations, supports, documents et matériels classifiés par le Titulaire

Liste à produire ou à joindre en PJ au présent document

CEA	Titulaire
Représentant de l'unité CEA et Correspondant sécurité (date et signature) <i>Entrez une date</i>	
Officier de sécurité CEA CAD M. RISSO Jerome (Date et signature) <i>Entrez une date</i>	Officier de sécurité du Titulaire (Date et signature) <i>Entrez une date</i>
Représentant du CEA CAD M. le Directeur du Centre CEA CAD M. BOURMAUD Christophe (Date et signature) <i>Entrez une date</i>	Le Titulaire du marché (Date et signature) <i>Entrez une date</i>



PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE

☒ Version projet

Diffusion : ☐ restreinte ☒ Diffusion

Limitée

Cotraitant(s)
(Si besoin insérer des lignes)
(Date et signature)

Entrez une date

Destinataires :

- Titulaire (mandataire et cotraitants en cas de GME)
- CEA (autorité Contractante)
- Officier de Sécurité du Titulaire du marché
- Officier de Sécurité du CEA